



Rapport Annuel – BSO FRANCE
Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

BSO FRANCE

FR0010386805 PART I
FR0007478557 PART P

NATURE

TYPE

SOCIETE DE GESTION

DELEGATION DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

OPCVM

FCP

SAINT OLIVE GESTION

SAINT OLIVE ET CIE

AURYS

ENTREPRENEURS SAS

VALEUR LIQUIDATIVE AU 30/12/2022 PART I	203 616,52€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 30/12/2022 PART I	417
VALEUR LIQUIDATIVE AU 30/12/2022 PART P	859,97€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 30/12/2022 PART P	192 113

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO FRANCE

Part P

Code ISIN : FR0007478557

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions Françaises

L'objectif de gestion est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de cinq ans. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière systématique. L'objectif extra-financier du FCP est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) en raison de l'intégration de caractéristiques notamment environnementales et sociales.

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 calculé dividendes net réinvestis. L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active. La sélection de titres (stock picking) a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société. Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price/ Earning, Price/Cash-Flow, Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. Le gestionnaire peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Outre l'analyse financière des valeurs, il est assuré pour ce FCP une analyse extra-financière intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), qui peuvent impacter la sélection des titres en portefeuille. La société de gestion considère que la prise en compte des critères ESG peut être un vecteur de performance et de réduction des risques et notamment du risque de durabilité. Le FCP s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement actions françaises¹ (approche dite "best in universe"). Au sein de l'univers sélectionné, le FCP peut investir dans des entreprises françaises, à l'exception de celles qui seraient mentionnées dans la Politique d'exclusion sectorielle et normative de la société de gestion (charbon, tabac, armes controversées). Afin de répondre aux exigences liées à l'investissement socialement responsable, au moins 90% des titres du portefeuille font l'objet d'une analyse du risque ESG (en pourcentage de l'actif net ou en nombre de lignes, hors liquidités). La méthodologie d'analyse extra-financière appliquée au FCP a vocation à intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises. Toutefois, la difficulté d'anticiper les potentielles controverses peut conduire à réviser a posteriori l'opinion formulée sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille. Ainsi, l'analyse des entreprises peut varier dans le temps. Le FCP doit présenter une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers actions françaises, lequel est amputé de 20% des entreprises les moins bien notées. Le suivi de la note ESG du FCP par rapport à celle de l'univers est assuré mensuellement.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est investi en permanence à 75% minimum sur les marchés des actions françaises. Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 10 % en obligations convertibles, échangeables ou remboursables, obligations et titres de créance négociables sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de durée. Les titres émis par des émetteurs dont la notation est faible ou inexistante (titres spéculatifs) pourront représenter jusqu'à 5 % de l'actif. Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM et les petites capitalisations ne peuvent représenter plus de 20% de l'actif net. Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation des revenus.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : France

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,				A risque plus élevé,			
←				→			
rendement potentiellement plus faible				rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7	

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".
Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.
La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux petites capitalisations : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

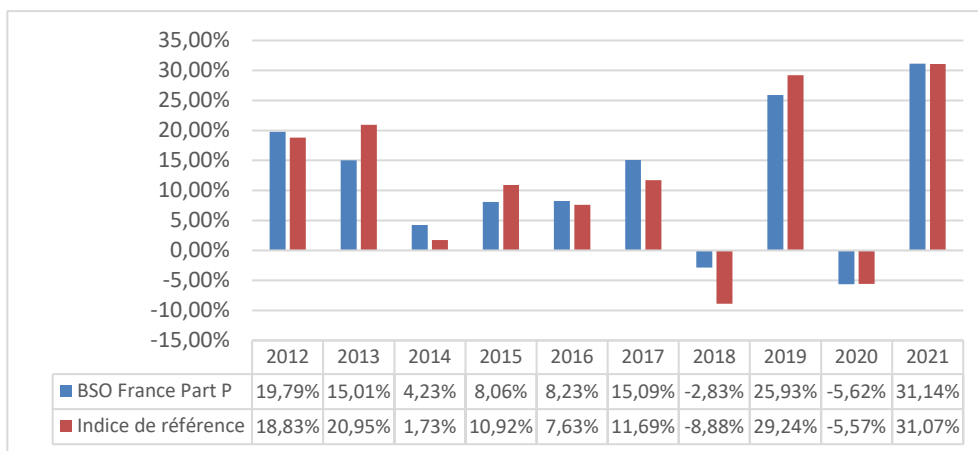
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

¹ Actions cotées sur Euronext Paris

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	1,50%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,05%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



L'OPCVM a été créé le 17/03/1994. La part présentée a été créée le 17/03/1994.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire de l'OPCVM : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 novembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO FRANCE

Part I

Code ISIN : FR0010386805

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions Françaises

L'objectif de gestion est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de cinq ans. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière systématique. L'objectif extra-financier du FCP est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) en raison de l'intégration de caractéristiques notamment environnementales et sociales.

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 calculé dividendes net réinvestis. L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active. La sélection de titres (stock picking) a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société. Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price/ Earning, Price/Cash-Flow, Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. Le gestionnaire peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Outre l'analyse financière des valeurs, il est assuré pour ce FCP une analyse extra-financière intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), qui peuvent impacter la sélection des titres en portefeuille. La société de gestion considère que la prise en compte des critères ESG peut être un vecteur de performance et de réduction des risques et notamment du risque de durabilité. Le FCP s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement actions françaises¹ (approche dite "best in universe"). Au sein de l'univers sélectionné, le FCP peut investir dans des entreprises françaises, à l'exception de celles qui seraient mentionnées dans la Politique d'exclusion sectorielle et normative de la société de gestion (charbon, tabac, armes controversées). Afin de répondre aux exigences liées à l'investissement socialement responsable, au moins 90% des titres du portefeuille font l'objet d'une analyse du risque ESG (en pourcentage de l'actif net ou en nombre de lignes, hors liquidités). La méthodologie d'analyse extra-financière appliquée au FCP a vocation à intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises. Toutefois, la difficulté d'anticiper les potentielles controverses peut conduire à réviser a posteriori l'opinion formulée sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille. Ainsi, l'analyse des entreprises peut varier dans le temps. Le FCP doit présenter une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers actions françaises, lequel est amputé de 20% des entreprises les moins bien notées. Le suivi de la note ESG du FCP par rapport à celle de l'univers est assuré mensuellement.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est investi en permanence à 75% minimum sur les marchés des actions françaises. Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 10 % en obligations convertibles, échangeables ou remboursables, obligations et titres de créance négociables sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de durée. Les titres émis par des émetteurs dont la notation est faible ou inexistante (titres spéculatifs) pourront représenter jusqu'à 5 % de l'actif. Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM et les petites capitalisations ne peuvent représenter plus de 20% de l'actif net. Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation des revenus.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : France

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,		A risque plus élevé,				
←		→				
rendement potentiellement plus faible		rendement potentiellement plus élevé				
1	2	3	4	5	6	7

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".
Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.
La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux petites capitalisations : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

¹ Actions cotées sur Euronext Paris

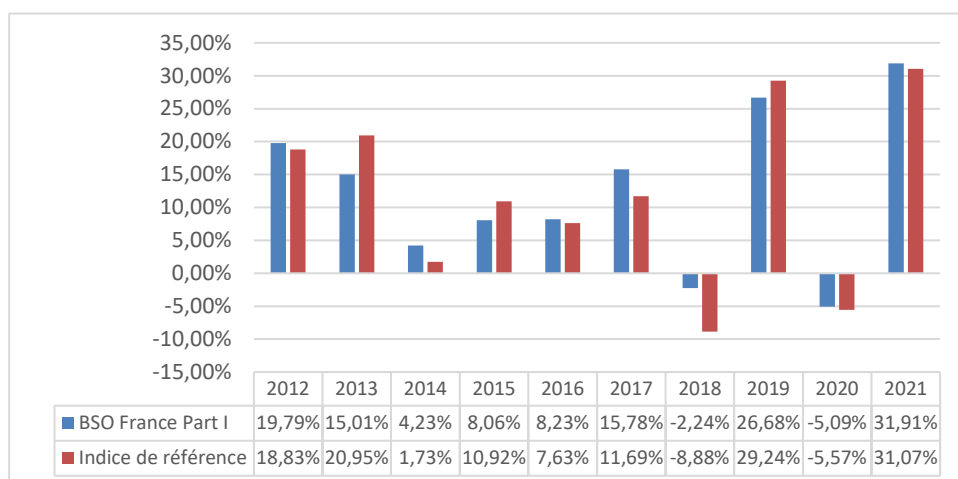
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	0,75%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,48%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



L'OPCVM a été créé le 17/03/1994. La part présentée a été créée le 18/12/2006.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire de l'OPCVM : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 novembre 2022.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DE MARCHÉ

Après une année 2021 exceptionnelle, le premier semestre 2022 semble avoir acté un retour à une réalité nettement moins favorable et un changement complet de paradigme.

L'année a démarré avec une forte correction des marchés liée à la fois au variant, à la remontée des taux d'intérêt et à un regain d'instabilité politique.

La flambée galopante de nouveaux cas de COVID a en effet entraîné de nouveaux confinements partiels, notamment en Chine, et une remontée de l'aversion au risque dès janvier, tandis que les taux d'intérêt longs se tendaient de 30 à 40 points de base selon les pays sur les emprunts d'Etat à 10 ans, en raison de la persistance des tensions sur les matières premières et donc sur les chiffres d'inflation (tendance annualisée autour de 7% aux Etats-Unis et 5% en Europe). Les banques centrales occidentales ont en outre confirmé l'entrée prochaine dans un cycle de resserrement monétaire, ce qui a accentué les anticipations des marchés, notamment de la Réserve Fédérale pour 125 points de base de remontée des taux directeurs cette année.

Les indices actions ont connu une correction d'une violence inégalée depuis plusieurs mois, notamment sur les secteurs de croissance à multiples élevés particulièrement sensibles aux variations de taux d'intérêt. Le Nasdaq, en baisse de l'ordre de 15% le 27 janvier, termine le mois à -9%, le S&P 500 après s'être replié de 10% termine le mois à -5.3%. Les indices européens, moins pondérés en technologie, s'inscrivent en baisse de 2.6% pour le DAX et 2.15% pour le CAC 40 en janvier.

Les obligations ont également souffert, bien que le "high yield" résiste mieux grâce à son portage et à la poursuite de la baisse des taux de défaut.

En février, l'entrée de la Russie en Ukraine a été un nouveau facteur de déstabilisation globale : bien que les sanctions mises en œuvre contre l'appareil économique et financier russe rendent sa situation difficilement tenable, l'hypothèse d'un conflit court a été peu à peu écartée. Les marchés ont donc pris en compte un ralentissement significatif de la croissance globale cette année (de l'ordre de 2% plutôt que de 4%) avec une inflation durablement élevée (7 à 8% au rythme actuel) du fait des tensions sur les matières premières et donc une remontée des taux d'intérêt.

Après avoir accentué leur tendance baissière début mars, les marchés ont commencé à envisager une solution du conflit russo-ukrainien et donc à remonter pour retrouver sensiblement les niveaux de fin février pour la plupart des indices européens (CAC -6.89% DAX -9.25% STOXX 600 -6.55% à fin mars depuis le début de l'année) et des niveaux nettement supérieurs pour les indices américains (S&P 500 -4.95% et Nasdaq -9.1% à fin mars). Les taux d'intérêt longs ont cependant continué à se tendre, dépassant 2.4% sur le 10 ans américain et 1% sur le 10 ans français malgré une détente des prix de l'énergie. La courbe des taux américains a même commencé à s'inverser avec le 2 ans également au-dessus de 2.4% suite à la remontée d'1/4 de point des taux de la Réserve Fédérale et l'anticipation de leur remontée à 2.75% d'ici à la fin de 2023. Le marché du travail américain reste en effet très tendu et les indices ISM et PMI toujours très soutenus (de l'ordre de 53 à 58 selon les cas).

Les marchés sont repartis à la baisse en avril sous l'effet de plusieurs facteurs. Tout d'abord le conflit ukrainien a continué à s'enliser avec malheureusement de nombreuses victimes et de nouvelles salves de sanctions et de représailles économiques qui ont maintenu l'inflation à des niveaux records (plus de 10% dans certains pays). Les banques centrales ont donc réaffirmé leur volonté de juguler cette tendance par des hausses de taux plus rapides que prévu et les taux des emprunts d'Etat à 10 ans ont atteint 3% aux Etats-Unis et 1.4% en France notamment. Par ailleurs, la Chine a continué à mettre en place des mesures de confinement de plus en plus importantes, ce qui a contribué également à maintenir des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement. Les perspectives d'un ralentissement économique mondial se précisent donc, ce qui le FMI a entériné en révisant à la baisse ses prévisions de croissance. La tendance s'est également inversée pour les prévisions de résultats de sociétés qui sont régulièrement abaissées par les analystes.

Le mois de mai s'est terminé comme il l'avait commencé, avec des marchés pris entre la crainte de ralentissement économique et la hausse de l'inflation. Les statistiques macro-économiques sont toujours plus médiocres tant aux Etats-Unis, qu'en Chine ou en Europe, bien que certains secteurs soient redevenus florissants: énergie, matières premières, hôtellerie, transports aériens....Parallèlement les tensions sur le marché de l'emploi et les goulots d'étranglement des chaînes logistiques maintiennent les indices de prix à la hausse, ce qui permet à de nombreuses entreprises de défendre leurs marges mais continue à faire monter les taux d'intérêt. Le discours des banques centrales n'apporte aucun répit pour le moment, tandis que les craintes de révisions à la baisse des perspectives de bénéfices progressent.

Le premier semestre s'est achevé avec des marchés encore sous pression et des taux d'intérêt sur les emprunts d'Etat à 10 ans qui ont avoisiné début juin 3.5% aux Etats-Unis et 2.4% en France, tandis que les spreads sur le high yield crossover 5 ans approchait les 600 points de base, du jamais vu depuis plusieurs années. Ceci a entraîné une baisse des indices actions européens de 15 à 20% sur le semestre et phénomène inédit depuis longtemps, de 12 à 15% des indices obligataires. Les valeurs qui avaient le plus bénéficié de l'accélération de la hausse en fin d'année dernière, comme celles de la technologie, ont été les plus touchées, ce qui a accentué la baisse sur les marchés américains (S&P 500 -20.58% et Nasdaq -29.51%). Il a donc été difficile

de trouver une protection à cette tendance, en dehors des secteurs de l'énergie, de la consommation courante, de la défense et de certaines sociétés pharmaceutiques.

Après un des pires semestres connus historiquement par les marchés, le mois de juillet a vu se profiler un retournement significatif et s'est terminé dans une quasi-euphorie. Alors que les statistiques macro-économiques confirmaient un net ralentissement de la croissance, et même techniquement une récession aux Etats-Unis (2 trimestres négatifs), et que l'inflation touchait de nouveaux records (9% aux Etats-Unis), les marchés ont pris très positivement les resserrements monétaires opérés par les banques centrales. Ainsi la remontée de 50 points de base des taux de la BCE puis la deuxième remontée de 75 points de base de la Réserve Fédérale ont entraîné une accentuation de la baisse des taux des emprunts d'Etat enclenchée mi-juin. Parallèlement, les marchés actions, au plus bas de l'année en début de mois, sont remontés de façon inespérée (plus de 7% pour le S&P 500 et près de 9% pour le CAC 40 par exemple). La publication de chiffres généralement excellents et souvent supérieurs aux prévisions par les sociétés pour le premier semestre a certainement été un facteur important également. Le crédit en a bénéficié aussi avec une détente de plus de 100 points de base du spread crossover entre le plus haut du 14 juillet et la fin du mois.

Le rebond estival a fait long feu malgré la poursuite de très bonnes publications des entreprises pour le 1er semestre.

En effet, les inquiétudes ont repris le dessus à la fin du mois d'août avec des chiffres d'inflation battant partout de nouveaux records, la fermeture du gazoduc Nordstream 1 faisant monter le prix du gaz et par ricochet celui de l'électricité à des niveaux stratosphériques, ce qui a fait de nouveau flancher les marchés obligataires et actions. Le taux de l'emprunt d'Etat à 10 ans américain est remonté de 60 points de base sur le mois, celui de l'Etat français 80 points de base sur la période, et le « spread ITRAXX crossover près de 140 points de base sur la deuxième quinzaine d'août. Les indices actions terminent le mois en recul de 4 à 5%.

Septembre a été un nouveau mois de correction avec des chiffres d'inflation toujours records, un marché de l'emploi aux Etats-Unis toujours très tendu, la poursuite de l'escalade en Ukraine et des banques centrales plus fermes que jamais sur leurs postures restrictives, laissant attendre une à deux nouvelles hausses des taux directeurs après celles de septembre d'ici au printemps 2023.

Les marchés actions ont donc pour la plupart testé des niveaux un peu inférieurs aux points bas de juin-juillet et atteint des baisses supérieures à 20% pour de nombreux indices depuis le début de l'année. Parallèlement, les taux des emprunts d'Etat à 10 ans américains ont touché 4% et les français ont approché de 3% tandis que les « spreads » de crédit (ITRAXX Crossover) ont de nouveau atteint 700 points de base, niveau qu'ils avaient dépassé fugacement en 2020 et plus durablement en 2011-2012. Ceci représente une baisse de l'ordre de 15% des indices « high yield » comme de l'« investment grade ». Cela se justifierait par une remontée à 8 ou 10% des taux de défaut, alors que la tendance est attendue plutôt vers 3 à 4%.

Les marchés ont connu un rebond sensible en octobre avec la hausse des taux de la BCE qui a semblé rassurer les investisseurs obligataires, tout comme les résultats trimestriels qui sont restés en Europe de relativement bonne facture. Bien que les chiffres d'inflation soient sur des niveaux records, la stabilisation du prix des matières premières et la hausse moins forte qu'anticipé des salaires alors que la croissance semble toujours sur le point de ralentir, a permis aux taux d'intérêt à 10 ans de ne pas dépasser significativement le niveau de 4% aux Etats-Unis et de rester au-dessous de 3% en France. Les principaux indices actions sont remontés de l'ordre de 10% sur le mois et les « spreads » de crédit se sont détendus de 90 points de base sur l'ITRAXX Crossover.

Le rebond des marchés s'est poursuivi en novembre à la faveur de chiffres d'inflation dénotant un léger reflux tant aux Etats-Unis qu'en Europe. En effet les prix du pétrole ont retrouvé leur niveau de début d'année et ceux du gaz, de l'électricité et des métaux ont significativement baissé également, tout en restant sur des niveaux supérieurs à ceux de l'an dernier. Il n'en a pas fallu plus pour que les discours des banques centrales soient un peu moins « hawkish » et que les taux d'intérêt des emprunts d'Etat à 10 ans se détendent de plus de 50 points de base sur le mois, soit plus de 70 points de base par rapport au point haut.

Ceci s'est accompagné de publications toujours relativement bonnes des sociétés cotées en matière d'activité et de rentabilité, tandis que les statistiques macro-économiques s'affaiblissaient moins fortement que prévu, à l'exception de la Chine toujours freinée par sa politique zéro covid. Les marchés actions ont donc continué sur leur lancée, ce qui permet aux principaux indices d'inscrire un rebond de l'ordre de 15% sur deux mois, tandis que les « spreads » de crédit se détendaient de plus de 200 points de base par rapport au point haut. La bonne qualité des bilans issue de la période de covid dans une majorité de cas en est le facteur explicatif majeur.

Le mois de décembre a été surtout marqué par les réunions des banques centrales, qui n'ont pas apporté de surprise particulière avec une hausse de 50 points de base tant de la Réserve Fédérale que de la Banque Centrale Européenne. C'est la Banque du Japon qui a déjoué les attentes en laissant remonter le taux des obligations à 10 ans à 0.5%, ce qui constitue le premier resserrement monétaire depuis 10 ans.

Par ailleurs, le discours toujours particulièrement rigoureux de Christine Lagarde a pris un peu à contrepied les marchés dans une fin d'année marquée par une forte baisse de la liquidité, ce qui a entraîné une hausse des taux longs européens encore plus accentuée que celle des taux américains (près de 90 points de base pour le 10 ans français et de 50 points de base pour le 10 ans américain).

Du côté des entreprises, les "spreads" se sont tendus de 60 points de base sur une semaine avant de revenir sur leur point initial, ce qui ne semble pas très significatif.

Les marchés actions européens ont corrigé de 3 à 4 %, soit moins que les marchés américains toujours pénalisés par le poids de la technologie.

Les indices terminent donc l'année sur des baisses nettement moindres qu'à la fin du premier semestre ou du troisième trimestre: CAC 40 -9.5% ; Eurostoxx 50 -11.75% ; S&P 500 -19.5% en dollar (qui monte de 5.85% par rapport à l'Euro sur l'année).

L'année s'achève avec de grandes incertitudes sur 2023, tant sur le plan géopolitique qu'économique (ampleur de la récession et de la baisse de l'inflation), mais les valorisations l'ont dorénavant intégré en majeure partie.

De nouvelles corrections sur les marchés actions pourraient donc se produire, mais nous pensons qu'elles seront d'une ampleur inférieure à ce que nous avons connu cette année et ne devraient pas entraîner une rechute durable des marchés. En effet, les tensions sur les taux d'intérêt seront nettement moindres et les marchés obligataires pourraient bénéficier d'un rééquilibrage en leur faveur du fait de rendements devenus très attractifs, tout en procurant un plancher à la baisse des actions. Ceci est cependant moins vrai pour le marché actions américain dont la valorisation reste relativement élevée.

En outre, de nombreuses valeurs dans certains secteurs resteront soit favorisées par l'environnement actuel (énergie, utilities, matériaux de construction), soit encore sur la lancée de la reprise post covid (transports, hôtellerie), soit défensives (santé, consommation courante), soit favorisées par leur positionnement unique et leur « pricing power » (luxe, chimie spécialisée, gaz industriels). Ces secteurs restent parmi ceux que nous privilégions.

POLITIQUE DE GESTION

L'année 2022 demeurera une année historique à plusieurs titres :

- le retour de la guerre aux portes de l'Europe avec le déclenchement du conflit en Ukraine par la Russie, entraînant des tensions géopolitiques sans précédent, la Chine et de nombreux pays ne se ralliant pas à la condamnation du conflit par les pays occidentaux,
- le renchérissement très important du coût de l'énergie pour les pays européens, lié à l'arrêt de la vente par la Russie de pétrole et de gaz, en représailles aux sanctions prises à son égard,
- l'envolée de l'inflation dans le monde, contraignant les banques centrales à mettre fin à leurs politiques accommodantes et à remonter brutalement les taux d'intérêt,
- la poursuite de la crise sanitaire en Chine avec un revirement du pouvoir politique en fin d'année, abandonnant, sous la pression de la population, la politique de confinement strict.

Dans ce contexte, les marchés financiers mondiaux ont tous été orientés à la baisse, l'aversion au risque étant revenue d'actualité. Fait historique très rare, les marchés obligataires ont reculé de près de 15%. Sur les 100 dernières années, seules trois années (1931, 1969 et désormais 2022) ont enregistré des performances négatives à la fois sur les marchés obligataires et les marchés actions...

L'ampleur des baisses sur certaines actions est importante, la moindre mauvaise nouvelle étant le prétexte à une sanction sévère. Le recul de l'indice MSCI World s'établit à -14,39% et celui du Nasdaq à -33,10%. Seul refuge, les liquidités en euros ou en dollars et les sociétés pétrolières permettaient de limiter les pertes.

Notre stratégie a consisté à rester investi sans chercher à jouer les rotations sectorielles qui ont été importantes. Dans ce contexte, le recul de la valeur de la part P a été de 13,25%. L'actif net du fonds s'établit à 250 millions d'euros au 30 décembre 2022 contre 290 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le portefeuille comporte 24 lignes. L'exposition aux actions du portefeuille s'élevait à 96,75% au 30 décembre 2022.

Une société a été entrée dans le portefeuille : Saint Gobain. La ligne investie en BioMérieux et Stellantis ont été renforcées.

Les entreprises sur lesquelles portent nos choix d'investissement n'ont pas enregistré d'inflexion dans la marche de leurs affaires, certaines poursuivant leur croissance comme les entreprises du secteur du luxe. L'hypothèse d'une récession en Europe et aux Etats-Unis en 2023 est vraisemblable, même si le discours des banquiers centraux laisse à penser que celle-ci pourrait être évitée. La hausse des taux d'intérêt va se poursuivre tant que l'inflation restera significative. La consommation en Europe devrait être sensiblement impactée par la poursuite du choc inflationniste, l'évolution des revenus des ménages ne compensant pas la hausse du coût de la vie.

Nos choix d'investissement long terme ne sont pas remis en cause par l'ensemble de ces facteurs négatifs dont les effets pourraient se poursuivre sur une bonne partie de l'année 2023 ; nous continuons de privilégier les actions de sociétés de grande qualité notamment dans les secteurs du luxe, de la santé, des entreprises industrielles ayant la faculté de faire passer les hausses de prix.

Les résultats 2022 des sociétés seront bons, vraisemblablement un peu au-dessus de 2021 ; une inflexion est à anticiper au cours de l'année 2023 selon l'ampleur du ralentissement économique à venir.

MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de la période, le FCP a n'a pas fait l'objet de modifications.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les 5 principaux mouvements dans la composition du portefeuille sont les suivants :

Instrument financier	Acquisitions
SAINT-GOBAIN	5 392 396,80 €
BIOMERIEUX	2 103 985,81 €
STELLANTIS NV	1 744 481,48 €
DANONE	1 555 803,11 €
KERING	1 467 133,88 €

Instrument financier	Cessions
AKKA TECHNOLOGIES	- 6 433 399,45 €
SANOFI	- 2 097 070,60 €
UNIVERSAL MUSIC	- 1 899 389,44 €
LVMH	- 1 473 938,06 €
EUROAPI SASU	- 69 070,53 €

Au total, la société de gestion a effectué les mouvements suivants :

- Acquisition : 13 455 301,62 €
- Cessions - 11 972 868,08 €

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément au règlement général de l'AMF, la société de gestion a établi une « Politique de vote ».

Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts. Le FCP étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.

Pour l'année 2022, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC que gère la société de gestion.

Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être transmis sur simple demande ou consulté au siège social de la société de gestion à compter du 1^{er} mai 2023.

RISQUE GLOBAL

Conformément au prospectus de l'OPCVM, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DE GESTION**AUDIT EXTERNES**

Au cours de l'exercice écoulé, les Commissaires aux comptes de la société de gestion et de l'OPC n'ont pas émis de « management letter » faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

SYSTEMES OPERANTS

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant.

CONTROLE DES OPERATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation de l'OPC.

SUIVI DES RECLAMATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, la société de gestion n'a reçu aucune réclamation concernant l'OPC.

RAPPORT DE CONFORMITE

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion met en œuvre un dispositif de conformité et de contrôle interne adapté à la taille et à la nature de ses activités et risques afin de garantir le respect des décisions et des procédures de la société de gestion.

Le plan de contrôle annuel intègre les contrôles suivants : contrôle de la documentation réglementaire des OPC, contrôle des ordres, contrôle des enregistrements téléphoniques, contrôle de la procédure de meilleure sélection des intermédiaires, contrôles des règles d'investissement, contrôle de la volatilité, contrôle de la performance, contrôle de la valorisation, contrôle du risque de liquidité à l'actif et au passif, contrôle des prestataires extérieurs (dépositaire, valorisateur, gestionnaire financier le cas échéant), contrôle des extournes, contrôle de l'exercice des droits de vote, contrôle des franchissements de seuil, contrôle des conflits d'intérêts, contrôle relatif à la LCB-FT, contrôle du respect du règlement déontologique par les salariés de la société de gestion, contrôle de la rémunération des salariés et de la gouvernance de la société de gestion.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été identifié aucune anomalie significative lors des contrôles.

RAPPORT SUR LES RISQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion établit et maintient opérationnelles des procédures de prévention et de gestion des risques.

Au cours de l'exercice écoulé, les modalités d'évaluation et de suivi des risques de l'OPC ont conduit à l'identification d'aucune anomalie significative relative à la valorisation de l'OPC et à son exposition aux risques suivants :

- Risque de marché ;
- Risque de crédit ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque de liquidité.

RAPPORT DES FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, lorsque les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur simple demande adressée à la société de gestion.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée est présenté en annexes des comptes annuels des OPC.

AUTRES INFORMATIONS

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion veille à servir au mieux les intérêts de ses clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles qui s'imposent à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toutes les mesures raisonnables permettant de sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.

Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- Compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres ;
- Qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, etc ;
- Qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées ;
- Coût minimal pour les petits ordres.

La liste des intermédiaires agréés est établie à l'échelle du groupe BANQUE SAINT OLIVE.

Toute latitude est laissée aux gestionnaires de portefeuille pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi ceux inscrits sur la liste interne des intermédiaires admis.

Chaque année, les intermédiaires avec lesquels la société de gestion a été en relation font l'objet d'une évaluation. Le contrôle interne de la société de gestion s'assure du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion prend toutes les mesures raisonnables pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant entre la société et ses clients, entre plusieurs clients, entre les OPC et ses clients.

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts des clients, la société de gestion a établi une Politique de gestion des conflits d'intérêts qui permet d'assurer :

- L'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients ;
- La définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Les procédures mises en place permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement aux situations suivantes :

- La sélection des intermédiaires financiers ;
- La relation avec les partenaires commerciaux ;
- La séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE ;
- La séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts ;
- La circulation des informations confidentielles ou privilégiées conformément au Règlement déontologique, aux procédures internes et à la réglementation en vigueur notamment dans le cadre de la prévention des abus de marchés ;
- Les transactions personnelles des collaborateurs de la société de gestion ;
- Les cadeaux et/ou avantages que les collaborateurs de la société de gestion seraient susceptibles de recevoir ;
- Plus généralement, les règles internes d'organisation de la société de gestion.

POLITIQUE D'EVALUATION « ESG »

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion doit mettre à la disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »).

La société de gestion est convaincue que l'analyse financière des entreprises dans lesquelles elle souhaite investir doit être accompagnée d'une évaluation de critères extra-financiers.

Le FCP prend en compte, directement et simultanément, dans sa politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (dits critères « ESG »). La société de gestion a vocation à intégrer des critères extra-financiers dans sa politique d'investissement pouvant réduire le risque de durabilité.

RISQUE DE DURABILITE

Conformément aux règlements européens UE 2019/2088 « SFDR » et UE 2020/822 « Taxonomie », la société de gestion doit mettre à disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement du risque de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe « do not significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « SFDR ». Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental (aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. Le FCP ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Société de gestion s'assure que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental ou social en mettant en œuvre une politique d'exclusion par rapport aux émetteurs dont l'activité est liée aux secteurs suivants :

- Production de charbon ;
- Production de tabac ;
- Production d'armes controversées.

Toutefois, la société de gestion ne prend pas en compte de manière systématique les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La politique d'exclusion de la Société de gestion est disponible sur demande par courrier adressé à : SAINT OLIVE GESTION, Direction de la Conformité, 84 rue Duguesclin 69458 LYON CEDEX 06

Bien que le FCP puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela sera raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment-là. Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion s'engage à établir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques en n'encourageant pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

La Politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts en prévenant les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La Politique de rémunération s'applique notamment aux mandataires sociaux, dirigeants effectifs et gestionnaires de portefeuilles et d'OPC.

La Politique de rémunération de l'ensemble des personnes identifiées relève du « Comité des rémunérations » du groupe constitué de BANQUE SAINT OLIVE et de ses filiales sociétés de gestion (SAINT OLIVE GESTION et SAINT OLIVE et Cie). A ce titre, le Comité s'assure de la conformité de la Politique de rémunération du personnel au regard de la réglementation en vigueur et tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de la société de gestion, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

La part variable est liée aux résultats de chacune des sociétés du groupe concernées, ainsi :

- Aucune rémunération fixe ou variable n'est liée à la réalisation d'objectifs de vente, de courtage, de performance, etc.
- Aucune rémunération fixe ou variable n'est prise en charge par les OPC gérés par la société de gestion.

Les rémunérations variables versées au sein de la société de gestion sont déterminées de façon discrétionnaire. Au-delà d'un certain seuil, les rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années.

Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Au titre de l'année 2022, les montants des rémunérations attribuées par la société de gestion à son personnel (4,5 personnes au 30 décembre 2022) se sont élevés à 795 326 euros pour la partie rémunération fixe et 430 000 euros pour la partie rémunération variable.

RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent rapport financier est établi sous la responsabilité de SAINT OLIVE GESTION. La société de gestion atteste qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du FCP. La société de gestion atteste également que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du FCP.

Louis SAINT OLIVE, gérant.

BSO FRANCE

COMPTES ANNUELS
30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	241 988 740,76	281 044 753,15
Actions et valeurs assimilées	241 988 740,76	281 044 753,15
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	241 988 740,76	281 044 753,15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	8 496 303,37	8 733 457,91
Liquidités	8 496 303,37	8 733 457,91
TOTAL DE L'ACTIF	250 485 044,13	289 778 211,06

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	246 753 745,69	280 832 327,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	792 038,29	2 507 605,29
Résultat de l'exercice (a,b)	2 575 010,64	6 013 569,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	250 120 794,62	289 353 502,54
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	364 249,51	424 708,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	364 249,51	424 708,52
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	250 485 044,13	289 778 211,06

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 913 189,37	10 391 282,71
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 913 189,37	10 391 282,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	19 427,43	36 339,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	19 427,43	36 339,65
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 893 761,94	10 354 943,06
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 399 746,66	4 450 049,44
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 494 015,28	5 904 893,62
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	80 995,36	108 676,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 575 010,64	6 013 569,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

A partir du 15/10/19, le taux de frais de gestion est appliqué sur la base suivante : actif net - liquidités - fonds saint Olive - 3 OPC (BFT Statère, BFT Aureus et CPR Monétaire).

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2% TTC sur la part P et de 1.40% TTC sur la part I

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts BSO FRANCE FCP	Capitalisation	Capitalisation
Parts BSO FRANCE I FCP	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	289 353 502,54	219 075 888,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 208 179,77	29 396 069,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 396 633,22	-27 071 627,04
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 547 224,44	3 635 892,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-770 196,83	-1 179 180,50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	14,11
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-41 315 297,36	59 591 551,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>90 468 317,61</i>	<i>131 783 614,97</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-131 783 614,97</i>	<i>-72 192 063,44</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 494 015,28	5 904 893,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	250 120 794,62	289 353 502,54

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 496 303,37	3,40
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 496 303,37	3,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	364 249,51
TOTAL DES DETTES		364 249,51
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-364 249,51

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BSO FRANCE FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	10 189,00000	8 909 169,78
Parts rachetées durant l'exercice	-15 804,00000	-13 768 563,51
Solde net des souscriptions/rachats	-5 615,00000	-4 859 393,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	192 113,00000	
Part BSO FRANCE I FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	30,00000	6 299 009,99
Parts rachetées durant l'exercice	-13,00000	-2 628 069,71
Solde net des souscriptions/rachats	17,00000	3 670 940,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	417,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BSO FRANCE FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BSO FRANCE I FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts BSO FRANCE FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 282 506,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BSO FRANCE I FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 117 240,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,37
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 575 010,64	6 013 569,81
Total	2 575 010,64	6 013 569,81

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BSO FRANCE FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 371 798,39	3 751 524,22
Total	1 371 798,39	3 751 524,22

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BSO FRANCE I FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 203 212,25	2 262 045,59
Total	1 203 212,25	2 262 045,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	792 038,29	2 507 605,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	792 038,29	2 507 605,29

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BSO FRANCE FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	523 331,90	1 700 857,17
Total	523 331,90	1 700 857,17

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BSO FRANCE I FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	268 706,39	806 748,12
Total	268 706,39	806 748,12

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	178 917 826,16	255 532 259,72	219 075 888,91	289 353 502,54	250 120 794,62
Parts BSO FRANCE FCP en EUR					
Actif net	133 454 526,26	170 541 021,27	158 750 577,40	196 013 251,83	165 212 701,86
Nombre de titres	209 820,00000	212 917,00000	210 008,00000	197 728,00000	192 113,00000
Valeur liquidative unitaire	636,04	800,97	755,92	991,32	859,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	33,26	9,20	16,10	8,60	2,72
Capitalisation unitaire sur résultat	4,38	0,03	0,18	18,97	7,14
Parts BSO FRANCE I FCP en EUR					
Actif net	45 463 299,90	84 991 238,45	60 325 311,51	93 340 250,71	84 908 092,76
Nombre de titres	309,00000	456,00000	341,00000	400,00000	417,00000
Valeur liquidative unitaire	147 130,42	186 384,29	176 907,07	233 350,62	203 616,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7 661,42	2 131,85	3 766,36	2 016,87	644,37
Capitalisation unitaire sur résultat	1 975,42	1 021,55	969,28	5 655,11	2 885,40

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	125 815	16 657 906,00	6,66
ALSTOM	EUR	220 646	5 035 141,72	2,02
ARKEMA	EUR	103 000	8 639 640,00	3,45
BIOMERIEUX	EUR	100 000	9 792 000,00	3,91
CAPGEMINI SE	EUR	65 450	10 206 927,50	4,08
DANONE	EUR	227 177	11 183 923,71	4,47
DASSAULT AVIATION SA	EUR	20 000	3 164 000,00	1,26
DASSAULT SYST.	EUR	350 000	11 723 250,00	4,69
ESSILORLUXOTTICA	EUR	75 675	12 804 210,00	5,12
HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 551	15 246 195,00	6,09
KERING	EUR	18 200	8 654 100,00	3,46
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	50 000	16 680 000,00	6,67
LEGRAND SA	EUR	133 700	10 003 434,00	4,00
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	35 400	24 068 460,00	9,62
PERNOD RICARD	EUR	59 000	10 841 250,00	4,34
PLASTIC OMNIUM	EUR	185 000	2 512 300,00	1,00
SAINT-GOBAIN	EUR	120 000	5 478 000,00	2,19
SANOFI	EUR	120 900	10 861 656,00	4,35
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	80 000	10 457 600,00	4,18
THALES	EUR	60 000	7 158 000,00	2,86
TOTALENERGIES SE	EUR	209 673	12 297 321,45	4,92
VIVENDI	EUR	300 000	2 674 200,00	1,07
TOTAL FRANCE			226 139 515,38	90,41
LUXEMBOURG				
SWORD GROUP	EUR	160 000	6 304 000,00	2,52
TOTAL LUXEMBOURG			6 304 000,00	2,52
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	719 634	9 545 225,38	3,82
TOTAL PAYS-BAS			9 545 225,38	3,82
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			241 988 740,76	96,75
TOTAL Actions et valeurs assimilées			241 988 740,76	96,75
Dettes			-364 249,51	-0,15
Comptes financiers			8 496 303,37	3,40
Actif net			250 120 794,62	100,00

Parts BSO FRANCE FCP	EUR	192 113,00000	859,97
Parts BSO FRANCE I FCP	EUR	417,00000	203 616,52

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Identifiant d'entité juridique :

BSO FRANCE
969500BYRELTZA8PTP88

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ___% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pour rappel, le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « SFDR ». Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental (aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. Le FCP ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Société de gestion s'assure que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental ou social en mettant en œuvre une politique d'exclusion par rapport aux émetteurs réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :

- Production de charbon ;
- Production de tabac ;
- Production d'armes controversées.

La Société de gestion applique également un filtre notation ESG pour veiller d'une part à ce que la note ESG du fonds reste supérieure à celle de l'univers d'investissement auquel il est supprimé les 20% des entreprises avec les moins bonnes notes ESG et d'autre part à ce qu'aucune valeur en portefeuille n'ait une note ESG inférieure à 30.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31/12/2022, le score ESG du fonds est de 78 par rapport à l'univers restreint qui a une note de 70. Le FCP a également respecté son filtre d'exclusion avec un contrôle quotidien.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 31/12/2021, le score ESG du fonds était de 72.66 par rapport à l'univers restreint qui avait une note de 61.64. Le FCP a également respecté son filtre d'exclusion avec un contrôle quotidien au cours de l'exercice 2021.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissements durables.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable. Cette méthodologie utilise les données mises à disposition par Refinitiv sur les critères extra financiers (notes sur les piliers E, S et G et sur les controverses).

Elle définit dans un premier temps si l'émetteur contribue à un objectif social ou environnemental à partir du score délivré par notre fournisseur de donnée extra-financière sur le pilier E ou S. Si la note de la société dépasse un score de 70 / 100 sur l'un des deux piliers alors elle est qualifiée de leader sur le pilier E ou sur le pilier S.

Dans un second temps, la méthodologie permet de vérifier que la société ne cause pas de préjudice important sur les piliers E (Emissions, Utilisation des ressources, Innovation) S (Forces de travail, Droits humains, Communauté, Responsabilité produit) et G (Management, actionnaires et stratégie CSR) et a un score de controverse convenable. Le préjudice important est qualifié par une note inférieure à 20/100 sur les piliers E et S.

Par ailleurs, l'application des pratiques de bonne gouvernance est définie par une note supérieure à 50 / 100 sur le pilier G.

La mise en œuvre de cette méthodologie aboutit à une part de 54,2% d'investissements durables pour le fonds.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le FCP ne prend pas en compte les PAI dans sa politique d'investissement. Ils ont néanmoins été calculés.

Name	BSO France
PAI Calculation Date	28/02/2023
PAI Scope 1 GHG Emissions Tonnes	9 627,78
PAI Scope 2 GHG Emissions Tonnes	9 587,48
PAI Scope 3 GHG Emissions Tonnes	100 579,90
PAI Scope 1, 2 & 3 GHG Emissions Tonnes	119 795,16
PAI Carbon Footprint Scope 1 & 2 Tonnes Per Euro Millions Category Average	90,11
PAI Carbon Footprint Scope 1, 2 & 3 Tonnes Per Euro Millions Category Average	957,74
PAI GHG Intensity Scope 1 & 2 Average Value	189,94
PAI GHG Intensity Scope 1 & 2 Average Value Category Average	158,39
PAI GHG Intensity Scope 1, 2 & 3 Average Value	817,96
PAI GHG Intensity Scope 1, 2 & 3 Average Value Category Average	1 512,26
PAI Fossil Fuel % of Portfolio Not Involved	87,25
PAI Non-Renewable % of Energy Consumption Average Value	65,64
PAI Non-Renewable % of Energy Production Average Value	12,26
PAI Energy Consumption Intensity NACE A Average Value	
PAI Energy Consumption Intensity NACE B Average Value	1,40
PAI Energy Consumption Intensity NACE C Average Value	0,58
PAI Energy Consumption Intensity NACE D Average Value	
PAI Energy Consumption Intensity NACE E Average Value	
PAI Energy Consumption Intensity NACE F Average Value	
PAI Energy Consumption Intensity NACE G Average Value	
PAI Energy Consumption Intensity NACE H Average Value	
PAI Energy Consumption Intensity NACE L Average Value	
PAI Negative Affect On Biodiversity % of Portfolio Involved	4,47
PAI Emissions To Water Tonnes Per EURm	0,04
PAI Hazardous Waste Tonnes Per EURm	1,18
PAI Ungc Principles/OECD Guidelines Violations % of Portfolio Involved	0,00
PAI Ungc Lack of Compliance Mechanisms % of Portfolio Involved	5,17
PAI Gender Pay Gap Average Value	
PAI Percentage of Female Board Members Average Value	46,22
PAI Controversial Weapons % of Covered Portfolio Involved	0,00

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Description détaillée :

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables. Les données disponibles via nos différents fournisseurs ne nous permettent pas d'évaluer la conformité des investissements à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Cependant, notre méthodologie permet de vérifier que la société ne cause pas de préjudice important sur les piliers E (Emissions, Utilisation des ressources, Innovation) S (Forces de travail, Droits humains, Communauté, Responsabilité produit) et G (Management, actionnaires et stratégie CSR) et a un score de controverse convenable (>20). Le préjudice important est qualifié par une note inférieure à 20/100 sur les piliers E, S et G.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

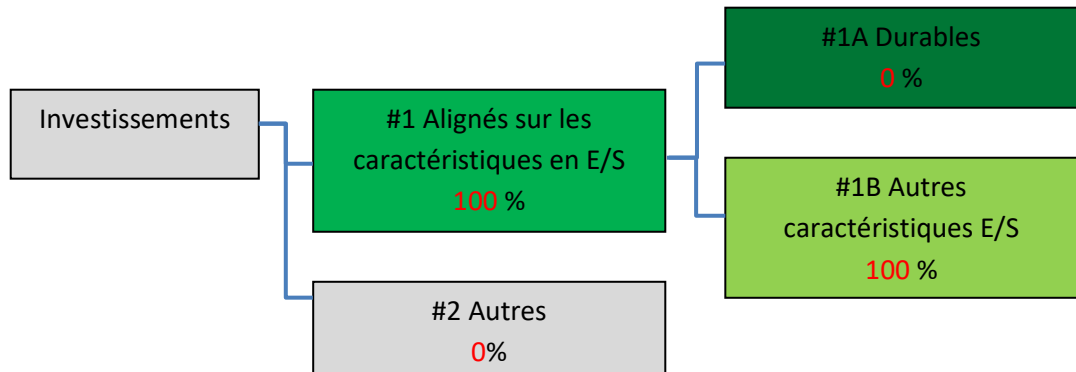
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
LVMH	Biens de consommation cycliques	9.61%	France
L'Oréal	Biens de consommation non cycliques	6.66%	France
Air Liquide	Industrie	6.65%	France
Hermès	Biens de consommation cycliques	6.09%	France
Essilor Luxottica	Biens de consommation non cycliques	5.11%	France



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

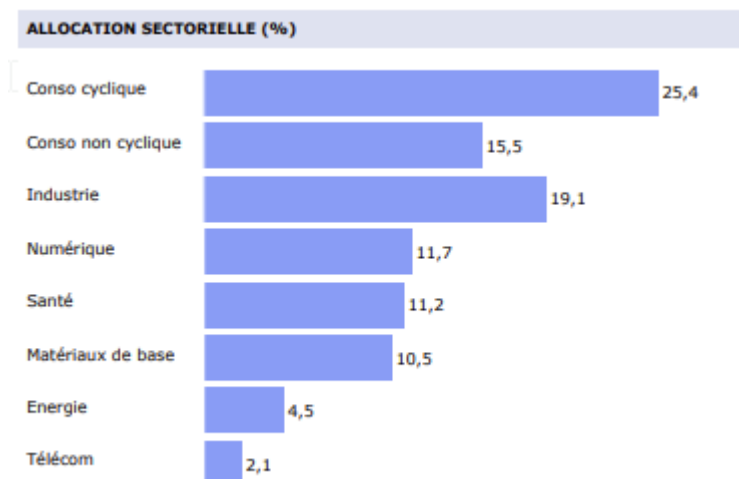
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économique des investissements sont les suivants :

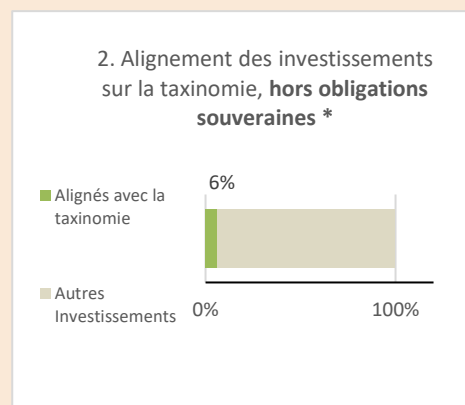
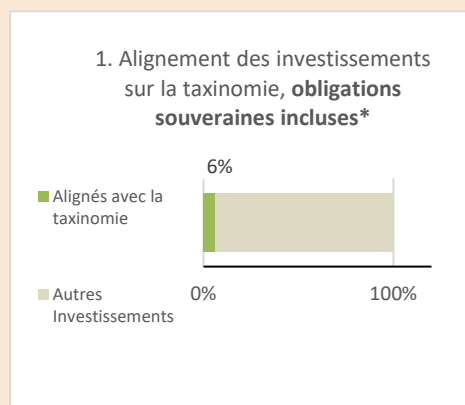


Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple,
- **Des dépenses d'exploitation (Opex)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations sur la part d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'est pas disponible.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'est pas disponible pour les périodes de référence précédentes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable en utilisant les données mises à disposition par Refinitiv sur les critères extra financiers (notes sur les piliers E, S et G et sur les controverses). Cette méthodologie permet d'identifier une part de 44% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable en utilisant les données mises à disposition par Refinitiv sur les critères extra financiers (notes sur les piliers E, S et G et sur les controverses). Cette méthodologie permet d'identifier une part de 53,2% d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il n'y a pas d'investissements inclus dans la catégorie « Autres ».

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles pre trade et des contrôles post trade sont mis en œuvre pour s'assurer du respect des filtres d'exclusion d'une part et de la politique d'investissement ISR d'autre part.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le fonds a une performance de - 13,25 % sur l'exercice 2022, tandis que son indice de référence (CAC 40 dividendes réinvestis) a une performance de - 6,68 %.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le fonds a une performance de - 13,25 % sur l'exercice 2022, tandis que l'indice de marché large (CAC all tradable) a une performance de - 10,97 %.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.